

St Maur PDC

Compte rendu d'audience CFDT

Suite aux difficultés persistantes sur St Maur et la Varenne, nous avons été reçus par la Directrice Départementale et le Directeur d'établissement ce vendredi 27 mars 2015.

Pour la CFDT, la hauteur du trafic depuis juin 2014 nécessite que des moyens supplémentaires soient débloqués pour soulager les collègues de cette pénibilité et de cette fatigue de plus en plus insupportables.

Nos alertes effectuées lors de la commission de suivi du 29 janvier 2015 n'ayant pas été entendues, la directrice doit apporter des réponses au personnel quant à la charge des nouveaux services (Temps L par exemple), le volume de la double présentation, l'anticipation de baisse de trafic de 10% intégrée et les temps de préparation des tournées bien supérieurs à ce que prévoit La Poste dans ses réorganisations.

Quelques mesures annoncées :

- Confirmation de la compensation de tous les dépassements horaires sur la base de la fin de vacation réelle (horaires de rendu de compte en cabine) payée en heures supplémentaires ou compensée en repos au choix de l'agent.
- L'affectation d'un agent en longue durée sur le QL 8 afin de permettre deux heures par jour de renfort aux équipes.
- Le recrutement d'un facteur qualité (appel à candidature ou promotion) afin de permettre le maintien de la collègue en cabine.
- Recours au CTED pour éviter la sécabilité en cas de TMJ fort.
- L'abondement de l'enveloppe de moyens supplémentaires de 10%.
- La CFDT a réitéré sa demande de nouvelles promotions 1.3 : 2 devraient être réalisées prochainement.

La CFDT prend acte de ces décisions même si nous sommes loin de penser qu'elles seront suffisantes. Les agents de St Maur sont fatigués, même si ces nouvelles mesures sont les bienvenues elles ne suffiront pas à enrayer l'épuisement général.

La CFDT maintient sa demande de recréer au moins 1 quartier et dans l'immédiat l'abandon de toute sécabilité dès que le trafic est supérieur à 90%.

Il en va de la santé physique et morale des agents, ce qui demeure une priorité CFDT. La Poste doit tout mettre en œuvre pour la garantir.

Pour soutenir l'action de la CFDT, syndiques-toi